



la Convention
de la Baie James
et du Nord québécois

**Comité d'examen des répercussions
sur l'environnement et le milieu social**

ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ
ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ
ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ

COMPTE RENDU

433^e RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN

(Adopté)

DATE : 18 mars 2025

ENDROIT : Vidéoconférence (Teams)

ÉTAIENT PRÉSENTS : Luc Lainé, président
Daniel Berrouard, Québec
Robert Joly, Québec
John Paul Murdoch, GNC
Lucas Del Vecchio, GNC

Sophie Cooper, secrétaire exécutive

1) Début de la rencontre et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la 433^e réunion est adopté tel que présenté.

2) Adoption du compte rendu de la 432^e réunion

Le compte rendu de la 432^e réunion est adopté tel que présenté.

Action : Faire traduire et classer le CR 432.

3) Suivi de la correspondance

Le suivi de la correspondance entre le 20 février 2025 et le 18 mars 2025 est présenté à l'Annexe A.

4) Projet de prolongement de la route 167 Nord vers les Monts Otish par MTMD

N/Réf : 3214-05-077

- a) Suivi de la condition 24 du certificat d'autorisation du 1^{er} décembre 2011
 - Pour recommandation

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 10 janvier 2025, pour information, les documents demandés afin de répondre aux exigences de la condition 24 du certificat d'autorisation émis le 1^{er} décembre 2011 pour le projet de la route 167 Nord vers les Monts Otish.

La condition 24 stipule que le promoteur, maintenant le ministère du Transport et de la Mobilité durable (MTMD), devait collaborer avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et les autres parties prenantes, dont l'Administration régionale crie et le Comité conjoint chasse, pêche et piégeage, à la protection et au rétablissement du caribou forestier. Il devrait également contribuer à la mise en place de certaines mesures de protection et de rétablissement identifiées par ces organismes gouvernementaux et parties prenantes.

En 2018, le COMEX avait informé le promoteur qu'il demeurerait en attente des résultats du programme de suivi du caribou forestier. Le promoteur a alors mentionné que les discussions n'avaient pas encore été entamées avec les différentes parties prenantes et indiquait que le suivi de cette condition serait transmis ultérieurement. En 2021, le MELCCFP a clarifié les exigences pour le suivi du caribou forestier qui incluaient, entre autres, que le promoteur devait surveiller la situation du caribou forestier dans le secteur avant et après la construction de la route, consulter les maîtres de trappe afin d'évaluer leur perception de l'évolution des populations de caribous forestiers dans la zone d'étude du projet et appliquer des mesures d'atténuation, le cas échéant.

Le promoteur a répondu aux exigences en fournissant les renseignements suivants :

- Les relevés télémétriques avant, pendant et après la construction.
- Un rapport des consultations des maîtres de trappe de Mistissini. Ce rapport contient également des renseignements sur les observations de caribous.

- Une demande d'information auprès de la minière Stornoway à propos des accidents routiers. Depuis 2016, un seul accident routier impliquant un animal a été comptabilisé. Il s'agissait d'un orignal et il n'y a eu aucun blessé.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont bien pris connaissances des documents transmis par le promoteur et considèrent que la condition 24 du certificat d'autorisation du 1^{er} décembre 2011 a été remplie de façon satisfaisante. Cependant, la poussière générée par le projet occasionne des nuisances pour les familles résidant à proximité de la route. Le COMEX recommande que le promoteur prenne contact avec les communautés concernées afin de déterminer si des mesures d'atténuation pourraient être mises en place.

#2025-0318-01 : de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents par le promoteur et considèrent que les exigences de la condition 24 du certificat d'autorisation du 1^{er} décembre 2011 concernant le projet de prolongation de la route 167 Nord vers les Monts Otish ont été remplies.

Action : **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**

5) Projet minier Rose Lithium-Tantale par CLEC

N/Réf : 3214-14-053

- a) Suivi de la condition 5 du certificat d'autorisation du 31 octobre 2022
 - Pour information

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 18 janvier 2024, pour information, une mise à jour du rapport de la caractérisation physicochimique de l'état initial des sols. Ce rapport a été produit afin de répondre aux exigences de la condition 5 du certificat d'autorisation émis le 31 octobre 2022 pour le projet minier Rose Lithium-Tantale.

Le rapport du promoteur présente la géologie régionale et locale du secteur à l'étude et décrit les travaux réalisés et les méthodologies appliquées pour obtenir les échantillons de sols. Le prélèvement, la manipulation et la conservation des échantillons prélevés dans les tranchées d'exploration et les forages ont été effectués conformément aux recommandations et aux procédures du *Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec* (CEAEQ). Le rapport inclut également les résultats d'une campagne d'échantillonnage supplémentaire réalisée de 2021 à 2022.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont bien pris connaissances du rapport transmis par le promoteur. Le COMEX estime que la caractérisation physicochimique de l'état initial des sols a été réalisée conformément au *Guide de la caractérisation physicochimiques des sols avant l'implantation d'un projet* et considère que le promoteur a répondu aux exigences de la condition 5 du certificat d'autorisation du 31 octobre 2022.

#2025-0318-02 : de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du rapport de la caractérisation physicochimique de l'état initial des sols transmis par le promoteur et considèrent que les exigences de la condition 5 du certificat d'autorisation du 31 octobre 2022 concernant le projet minier Rose Lithium-Tantale ont été remplies.

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial

6) Projet minier Éléonore par Goldcorp Canada Ltd

N/Réf. : 3214-14-042

- a) Demande de modification du CA : Agrandissement du parc à résidus
- b) Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)
 - Pour recommandation

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 19 juillet 2024, pour recommandation, un addenda à la demande de modification du certificat d'autorisation concernant l'agrandissement du parc à résidus minier (PAR) à la mine Éléonore. Un complément d'information a été reçu le 12 février 2025.

Le parc à résidus à la mine Éléonore a présentement une superficie de 80 ha. L'agrandissement prévu, appelé phase 5, par la demande de modification de CA permettra un agrandissement de 20 ha du PAR actuel. Cet agrandissement comprend deux étapes de construction et deux étapes d'exploitation. La construction de la cellule 5A est prévue en 2025, avec le début de l'exploitation de la cellule 5A prévue à la mi-année 2026. La construction de la cellule 5B est prévue en 2027, et son exploitation est prévue à la mi-année 2028. Notons que le promoteur prévoyait agrandir également le bassin de collecte dans sa demande initiale. Le promoteur indique avoir révisé ses calculs et conclut qu'il n'est pas nécessaire d'agrandir ce bassin pour la phase 5.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'à la suite de l'analyse de ces informations, le COMEX souhaite obtenir certaines clarifications. Une lettre, ainsi qu'un document présentant une deuxième série de questions et commentaires à soumettre au promoteur, sera transmise à l'Administrateur provincial.

#2025-0318-03 : de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'ils souhaitent obtenir un complément d'information sur divers aspects du projet qui devraient être clarifiés (document avec questions et commentaires en pièce jointe).

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial
Transmission d'une demande d'un complément d'information
Questions et commentaires (2^{ème} série)

7) Projet minier Windfall par Groupe minier Windfall

N/Réf. : 3214-14-059

- a) Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
- b) Addenda – Étude d'impact
- c) Complément d'information (Réponses aux questions et commentaires)
 - Pour recommandation

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 4 avril 2023, pour recommandation, l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social pour le projet minier Windfall. Une correspondance a été transmise, en août 2023, au promoteur l'informant que les membres du COMEX considèrent l'étude d'impact incomplète et qu'il devra soumettre l'ensemble des informations manquantes à l'Administrateur provincial afin que le COMEX puisse poursuivre son analyse du projet. Le 29 janvier 2024, le COMEX a reçu un addenda de l'étude d'impact. Une première série de questions et commentaires a été transmise au promoteur en juillet 2024. Le COMEX a reçu les réponses du promoteur à ces questions et commentaires le 7 novembre 2024.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et, à la suite de l'analyse de ces informations, le COMEX souhaite obtenir un complément d'information sur divers aspects du projet qui devraient, à son sens, être clarifiés. Une lettre, ainsi qu'un document présentant une deuxième série de questions et commentaires à soumettre au promoteur, sera transmise à l'Administrateur provincial.

#2025-0318-04 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'ils souhaitent obtenir un complément d'information sur divers aspects du projet qui devraient, à leur sens, être clarifiés (document avec questions et commentaires en pièce jointe).*

Action : **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**
Transmission d'une demande d'un complément d'information
Questions et commentaires (2^{ième} série)

8) Divers

a. Projets à l'ordre du jour des rencontres prévues pour printemps 2025

- Projet de prolongement des chemins forestiers H et I – MODCA
- Projet de traitement du minerai aurifère des projets Barry et Moroy au site Bachelor et augmentation du taux d'usinage

9) Prochaines rencontres

Les prochaines rencontres sont prévues le 30 avril 2025, le 27 mai 2025 et le 26 juin 2025, par vidéoconférence.

Annexe A

Suivi de la correspondance du 20 février 2025 au 18 mars 2025

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet minier Éléonore par Dhilmar Éléonore (anciennement Goldcorp Canada Ltd) N/Réf. : 3214-14-042	Mélissa Gagnon MELCCFP	Geneviève Pépin Dhilmar Éléonore	Modification du titulaire	Transmis le 28 février 2025 Reçu COMEX le 11 mars 2025	<i>Pour information</i>
Projet de construction d'un nouveau lieu d'enfouissement en tranchée à Wemindji par la Nation crie de Wemindji N/Réf. : 3219-16-002	Luc Lainé COMEX	Isaac Voyageur Administrateur régional GNC	Transmission d'une recommandation d'autoriser la demande de modification du certificat d'autorisation du 16 juin 2021	Transmis le 14 mars 2025	<i>Pour recommandation</i>
Projet diamantifère Renard par Les Diamants Stornoway (Canada) inc. N/Réf. : 3214-14-041	Raphaël Perreault Diamants Stornoway	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Mise à jour : Arrêt des opérations	Transmis le 28 février 2025	<i>Pour information</i>
	Mélissa Gagnon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 14 mars 2025 Reçu COMEX le 14 mars 2025	